

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.												
Arrivées à			Départs de			Arrivées à						
CAHORS			CAHORS			LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	42 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	12 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.	4 h. 10 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> matin.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	7 h. 40 <sup>m</sup> »	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	11 h. 30 <sup>m</sup> »	2 h. 19 <sup>m</sup> soir.			
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 50 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »		9 h. 17 <sup>m</sup> »	10 h. 15 <sup>m</sup> »							

Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 10 Novembre.

### NOTRE DÉCADENCE INDUSTRIELLE

Tandis que l'industrie française périclité, l'industrie allemande progresse dans des proportions effrayantes.

C'est une invasion d'un autre genre, non moins désastreuse.

De 1881 à 1883, l'exportation allemande a augmenté de 223 millions.

Dans deux ans, la progression continuant, le total du commerce de l'Allemagne sera supérieur au nôtre.

Car, nous autres, nous allons en diminuant.

Pour les neuf premiers mois de 1883, notre statistique d'exportation accuse une diminution de 97 millions sur la même période de 1882.

L'Allemagne a exporté chez nous 412 millions de marchandises, et nous n'avons exporté chez elle que 317 millions.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que l'exportation allemande porte surtout sur les objets fabriqués, c'est-à-dire que son industrie grandit à nos dépens.

Ses usines sont plus importantes que les nôtres ; elle extrait presque trois fois plus de charbon que nous ; en 1871, elle exportait 14 mille tonnes de sucre, aujourd'hui elle en exporte 318 mille ; pour l'alcool, la bière, elle a doublé sa production en dix ans ; pour les produits chimiques, elle est sans rivale.

Qu'est-ce que nous faisons chez nous pour combattre cette concurrence si forte ?

Sous l'instigation des intransigeants, on fait des grèves, on fait des émeutes, on jette des bombes de nitroglycerine et des cartouches de dynamite.

La guerre avait porté un coup funeste à la France ; la politique révolutionnaire est en train

d'achever sa ruine, si les hommes vraiment dévoués à leur pays n'y prennent garde et n'arrêtent l'invasion des pires ennemis de la France.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 novembre 1883.

#### LA LOI MUNICIPALE

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération de la loi municipale.

L'article 119 devenu l'article 120 est adopté avec une disposition additionnelle.

#### L'AMENDEMENT PAUL BERT

Le rapporteur de l'amendement Paul Bert, enlevant certains immeubles communaux au service du culte, annonce que la commission a arrêté une nouvelle rédaction acceptée par M. Paul Bert et par le gouvernement ; elle formerait un article spécial.

L'affectation des édifices communaux à l'habitation des évêques et aux grands séminaires est d'origine concordataire, il faut donc la maintenir pour les petits séminaires.

Les communes ont le droit de revendiquer ces immeubles, mais elles devront les réclamer. L'autorité législative n'a rien à y voir.

Mgr Freppel. — On introduit dans la loi municipale une loi entière préjugeant la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

L'amendement Paul Bert est la spoliation obligatoire ; la rédaction de la commission est la spoliation facultative. Au fond c'est toujours la spoliation. (Très bien ! à droite.)

On propose d'éteindre le droit d'usufruit, en dehors des cas prévus par le code civil ; pour cela on vient devant la Chambre parce que le Conseil d'Etat n'a pas voulu déchirer le Code civil. (Vifs applaudissements.)

J'espère que la Chambre vaudra au moins respecter le code civil. (Très bien ! à droite.)

M. le ministre de la justice. — Il ne s'agit que des immeubles affectés au service du culte, en dehors des lois concordataires. Si la jurisprudence comporte quelques points obscurs à ce sujet, il est nécessaire de les fixer aujourd'hui.

M. Clémenceau reprend l'amendement Paul Bert.

Le texte primitif est repoussé par 318 voix contre 158.

Le texte de la commission est adopté par 400 voix contre 86.

Un amendement de M. Roche sur l'article 166 est adopté ainsi que l'ensemble de l'article.

#### NEUF MILLIONS POUR LE TONKIN

M. le ministre de la marine dépose un projet portant ouverture, pour l'exercice de 1883 d'un crédit supplémentaire de neuf millions pour le service du Tonkin. (Mouvements.)

Le projet est renvoyé aux bureaux.

#### LA MAIRIE CENTRALE DE PARIS

M. Antonin Dubost, au nom de la commission, combat l'amendement Lacroix sur l'organisation municipale de Paris.

Ce système appliqué dans toutes les communes de France, serait le retour à la fédération et constituerait un danger pour l'unité nationale. (Très bien !)

L'amendement Lacroix est repoussé par 379 voix contre 110.

M. Anatole de la Forge développe un amendement tendant à rendre applicables à Paris les dispositions de l'article 73, relatives aux maires et adjoints.

Il ne s'agit pas d'accorder un privilège à Paris, mais de lui reconnaître ses droits comme à la moindre commune. Ceux qui, en 1870, ont occupé la mairie centrale, devraient être les premiers à défendre le projet.

M. Ferry, rappelant un mot de M. Thiers, nous dit : « Un homme au gouvernement doit être un vieux parapluie qui reçoit toutes les averse. » Soit. Mais M. Jules Ferry n'a gardé que le manche ! (Rires.)

La ténacité bretonne et vosgienne a été précieuse pendant la guerre, aujourd'hui on ne devrait pas exclure l'élément parisien. (Applaudissements à gauche.)

M. le rapporteur. — La commission a étudié un projet spécial pour Paris et elle en saisira bientôt la Chambre.

M. le ministre de l'intérieur. — Le moment est venu de trancher franchement la question de la mairie de Paris.

L'amendement fait rentrer Paris dans le droit commun ; mais quoi de commun entre le maire

d'une commune quelconque et le maire de Paris ?

Paris a un rôle prépondérant. Tout mouvement qui s'y produit est le signal d'une révolution en France.

L'intérêt commun commande de rejeter la proposition. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est remise à samedi.

### SÉNAT

Séance du 8 novembre 1883.

#### LES LIVRETS D'OUVRIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition abrogeant les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

M. Marcel Barthe, rapporteur, rappelle que la commission, tout en supprimant le livret, avait pensé qu'il convenait de maintenir le livret facultatif. Cette disposition ayant été attaquée par MM. Millaud et Tolein, la commission avait alors adopté l'idée du livret conventionnel, qui constatera l'entrée et la sortie de l'ouvrier.

Le certificat ne saurait remplacer le livret. Il n'offre pas la même sûreté, car on en abuse trop souvent.

M. Casimir Fournier rend compte de l'élection sénatoriale de Constantine, et propose l'admission de M. Forcioli.

Les conclusions de la commission sont adoptées. M. Gaston Bazille dépose le rapport de la commission sur les conventions.

Le Sénat reprend la discussion des livrets d'ouvriers.

M. Gustave Denis présente un amendement ainsi conçu :

« Tout ouvrier de l'un ou de l'autre sexe qui jugera utile à ses intérêts d'être nanti d'un livret, en demandera un au maire de la commune de son domicile qui sera tenu de le lui délivrer.

» Le livret, exempt de timbre et de l'enregistrement, ne contiendra que les nom, prénoms, domicile et profession du titulaire. Il sera paraphé par M. le maire.

M. Hérisson repousse l'amendement et se rallie à la rédaction proposée en dernier lieu par la commission.

laisse, ne l'avait pas vue se jeter en avant, et qui se serait alors demandé : De qui s'écarte-t-elle si vivement ? Est-ce de moi ? Est-ce des yeux de son père ?

Il avait d'autres sujets d'alarme. Ses yeux se portèrent sur le désert des vagues. Cette mer, sourdement houleuse, était bien l'image des pressentiments qui l'agitaient. Qu'espérer désormais de l'avenir ? Ne pouvait-il pas mesurer à la haine des serviteurs de Kernovenoy la violence de celle du maître ? C'était le baron lui-même qui, sans doute, avait détaché à sa poursuite cet enragé vieillard. Tout à coup, Brier pâlit :

— Je recevrai d'autres défis que de la bouche des valets, murmura-t-il... Le baron m'enverra Robert.

Il eut un geste douloureux, mais où se peignit toute l'énergie de son grand et saint amour. A l'Ecole militaire, autrefois, on le raillait pour la tournure mystique de son esprit, et quand il disait : Je n'aimerai qu'une fois, c'étaient de grands éclats de rire, on lui répondait : Tu retardes de quatre siècles ! Tu es un sentimental ! Tu es un chevalier !

C'était même un chevalier de la légende, car, dans la réalité, les éperons d'or au temps jadis ne suffisaient pas toujours à faire des Bayard. Il n'avait rien des banalités courantes, ce grand jeune homme à la taille athlétique, aux grands traits si fiers, à l'œil brillant et doux.

Il avait tenu sa parole, en ne se donnant qu'une fois pour ne jamais se reprendre.

Il n'avait jamais aimé que Myriam et ne devait aimer qu'elle. Rien ne devait entamer l'intégrité de ce cœur un peu farouche, et il se son-

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(19)

## L'IDOLE

Le comte de Briey fit un brusque mouvement de côté. Il y eut une lutte de quelques secondes. Puis Martin, obligé de lâcher prise, alla rouler sur le lit de galets, à dix pas.

— Vieillard, lui dit Maxence, de sa voix mâle et claire, alors agitée d'un petit tremblement, tu m'as traité comme tu aurais fait de l'un des tiens. Tu ne sais pas ce que tu fais et je te pardonne. Si tu étais de mon rang, je t'aurais autrement puni.

Martin se relevait lentement et jamais le vieil homme n'avait été secoué par une colère si sauvage. Il portait son habit de garde-chasse, le fusil en bandoulière. Il le détacha et l'arma sans dire un mot.

— Prends garde ! continua M. de Briey, qui avait recouvré tout son sang-froid. Tu peux encore être le plus fort, mais ce serait au prix d'un crime. Et tu le regretterais dans ce monde et dans l'autre...

— Vous m'avez bien menacé tout à l'heure, rugit Martin. Mais écoutez. Je ne veux pas renvoyer votre chienne d'âme dans l'autre monde dont vous parlez et où vous n'entrerez jamais par la porte du paradis, c'est Martin Bataille

qui vous l'assure. Mon fusil n'est chargé que de petit plomb. Je vais cribler votre belle figure et nous verrons si vous viendrez ensuite faire le galant dans notre bien.

Maxence leva les épaules et ne répondit pas. Le garde fit deux pas en avant. M. de Briey s'était adossé au rocher et se croisait les bras. L'arme n'était plus qu'à trois pieds de sa poitrine. Martin s'arrêta.

— Mais détalez donc ! s'écria-t-il. Essayez au moins de courir. On sait pourtant bien que vous êtes lâche. Vous avez eu à Genève une belle peur que M. Hector ne vous embrochât comme il en a embroché tant d'autres. Vous avez appris ces histoires et alors on ne vous a pas revu. Vous savez bien vous cacher. Allons ! décampez et vite ! Je vous ferais sauter la cervelle si je vous tirais de trop près !... Je ne veux que salir votre beau museau.

— Comment me criblerais-tu le visage si je fuyais ? répondit dédaigneusement le gentilhomme. Tu n'as pas meilleure conscience de tes paroles que de tes actions. Tu vois bien que tu es fou.

Au même instant, comme le vieillard lui portait l'arme aux yeux, il se jeta en avant, la saisit et la détourna. Dans ce choc subit, le tonnerre s'alluma, l'arme partit, la charge alla s'aplatir contre le rocher. Un seul grain y ricocha et vint frapper la joue de Maxence où coula une goutte de sang. Déjà Martin avait lâché le fusil, qui tomba. Le vieil homme était blême et tremblait de tous ses membres.

— Je crois que vous disiez vrai tout de même, grommela-t-il, et que j'étais fou.

Puis il baissa la tête et s'éloigna dans la direction du village en rasant la falaise.

M. de Briey le suivit un moment des yeux. Il aperçut le fusil à ses pieds, le ramassa, s'assura qu'il portait une seconde charge, ajusta une mousquette qui se jouait à la crête des flots, baissant ses ailes ; et, se ravisant tout à coup :

— Pourquoi donner la mort à qui est heureux de vivre, murmura-t-il.

Alors, rejetant le fusil sur les galets, essuyant le sang à sa joue, il se mit à chercher un chemin pour remonter sur la falaise. La mer qui s'avancait rapidement le pressait, et d'ailleurs il n'y avait pas pour lui de péril à se laisser voir. Après l'incident de la batterie, M. de Kernovenoy avait dû couper court à la promenade. Arrivé sur la crête, Maxence ne découvrit plus, en effet, à une distance de dix mille pas environ, que trois points noirs : c'étaient les trois cavaliers.

Il s'assit au bord de la brèche vers laquelle Myriam avait lancé son cheval, au moment où M. d'Avrigné, demeuré en arrière, appelait : « Brier ! Mon vieux camarade ! » et ne recevait pas de réponse. Le cœur de Maxence se serait glacé s'il avait pu savoir que celle dont il avait fait le but, la lumière et l'âme de sa vie avait été si près de se briser au fond de cet abîme. Mademoiselle de Kernovenoy devait confesser plus tard que si en cet instant elle n'avait point cherché la mort, elle eût été heureuse de la recevoir. O lèvres pures, vous sentiez donc approcher la coupe de fiel !

Mais une pareille émotion devait être épargnée à Maxence, qui, fuyant lui-même alors par le terrible chemin suspendu aux flancs de la fa-



L'amendement est adopté par 119 voix contre 110.

M. Marcel Barthe demande l'ajournement de la discussion du projet qui est renvoyé à la commission.

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Labite sur la chasse.

M. Méline annonce qu'il proposera une addition à la loi relative à la destruction des animaux nuisibles et à la conservation des animaux utiles à l'agriculture.

Le Sénat décide que la loi sur le crédit agricole sera mise à l'ordre du jour de mardi.

Mardi séance publique.

## Informations

LA DÉPÊCHE DE M. TRICOU.

La légation de la Chine a envoyé aux journaux la communication autographiée suivante :

A la suite de la lecture de la dépêche de M. Tricou, faite du haut de la tribune, par le président du conseil, la légation de la Chine a dû faire connaître publiquement une première protestation. Depuis lors, le gouvernement impérial informé des faits allégués dans la dépêche, a donné l'ordre au marquis de Tseng d'adresser une note officielle au ministère des affaires étrangères pour témoigner son étonnement sur l'attitude prêtée au vice-roi Si-Hong-Tchang, et pour bien marquer sa confiance dans son représentant et l'approbation de ses actes.

C'est dans cet ordre d'idées que le marquis de Tseng a adressé cette note datée du 5 novembre au ministre des affaires étrangères.

Suivant une dépêche, M. Armand, commissaire général civil au Tonkin, partirait pour la France par le prochain paquebot.

AU TONKIN

D'après les derniers renseignements du Tonkin, la place de Bac-Ninh n'est pas, ainsi qu'on l'avait prétendu, armée de canons Krupp. La place est forte par la quantité des travaux de terre dont elle est entourée; mais elle n'est pas plus imprenable que les autres villes du Delta. La forteresse est en bon état et armée de canons à âme lisse. En face de la ville, sur la rive gauche du Seng-Can, se trouve le camp retranché chinois, renfermant environ 3,000 hommes.

On annonce en même temps que le général chinois Pang, officier distingué, viendrait du Nord prendre le commandement du Sud. Il possède, dit-on, la confiance du parti favorable à la guerre. Les troupes destinées à son commandement se réuniraient actuellement en grand nombre sur la frontière du Tonkin, et d'actifs préparatifs seraient faits de toutes parts dans l'Empire. Les arsenaux seraient en pleine activité. A Pékin, les autorités font de grands efforts pour envoyer des renforts plus considérables que ceux expédiés par les Français.

De plus, il est certain maintenant que l'Angleterre, tout en restant neutre, quête à offrir sa médiation entre la France et la Chine, elle n'interviendra pas activement dans le conflit et conservera la plus stricte neutralité.

D'après une dépêche de Hong-Kong, l'amiral Courbet aurait décidé d'ajourner sa marche sur Bac-Ninh, où la garnison chinoise préparerait une vive résistance; l'amiral ne se mettrait en route que dans les premiers jours de décembre, à cause du

mauvais état des routes, rendant difficile le transport des gros canons de siège et pour permettre ainsi aux Chinois de décider s'ils veulent défendre ou abandonner la garnison. La même dépêche annonce le départ de M. Harmand pour la France, ce qui enlèverait le principal obstacle à une issue heureuse de l'expédition française. D'ailleurs, depuis que l'amiral Courbet a pris le commandement en chef, toute jalousie a disparu et le plus grand accord règne entre les troupes de terre et de mer.

Le conseil des ministres a arrêté définitivement le projet de loi relatif aux crédits pour l'expédition du Tonkin; ces crédits s'élèvent à 9,300,000 francs, et le projet de loi doit être déposé sur le bureau de la Chambre.

M. Challemel-Lacour, qui est parti jeudi pour Cannes, a été reçu mercredi matin par le président de la République.

On assure que le gouvernement anglais a donné des ordres immédiats pour le retrait d'une partie considérable des troupes d'occupation en Egypte.

On télégraphie de Madrid que le prince impérial d'Allemagne doit venir rendre visite au roi Alphonse XII.

Le ministre de la guerre vient de mettre 4,500 fusils Gras à la disposition du corps annamite.

Le général Thibaudin a fait remettre au ministre de la guerre ses études sur la frontière de l'Est, résumant les travaux de sa dernière tournée.

L'espionnage prussien est de nouveau signalé à Oullins. Un sieur Stein vient d'être arrêté dans cette ville pour vagabondage. Cet individu, natif de Berlin, sous prétexte de demander l'aumône, pénétrait dans les maisons et demandait des renseignements sur la localité et les habitants. On a trouvé sur lui pour environ 700 francs de monnaie allemande, renfermés dans une ceinture de cuir, ainsi que des plans et des notes qui révélaient suffisamment le genre d'industrie auquel il se livrait sur le territoire français.

On annonce un mouvement très important dans le personnel des prisons pour la fin du mois courant. Le travail se fait en ce moment au ministère de l'intérieur.

Le général Forgeot, commandant en chef les troupes françaises en Tunisie, vient d'être mandé à Paris par dépêche télégraphique. Il partira par un courrier spécial le 10 novembre.

Une brochure allemande portant pour titre : *Frankeichs Kriegsbereitschaft*, vient de paraître à Berlin, et traite de la question de savoir jusqu'à quel point la France est préparée à la guerre. Ce manifeste allemand, soigneusement étudié, fait grande sensation en Allemagne. Quelques exemplaires seulement ont été envoyés à Paris.

La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Sadi-Carnot et a entendu M. Tirard, ministre des finances, au sujet de l'emprunt à émettre en 3 0/0 amortissable. Il résulte des explications données par ce dernier que cet emprunt ne dépassera pas 350 millions.

De plus, au sujet de l'émission des billets de banque, le ministre paraît disposé à se contenter de l'autorisation d'augmenter d'environ 300 millions la faculté d'émission de la Banque de France et d'élever ainsi l'émission de 3 milliards 200 millions à 3 milliards 500 millions.

Le groupe de l'Union démocratique s'est réuni mercredi, à deux heures, pour examiner le projet de sectionnement électoral de la ville de Paris, présenté par M. Waldeck-Rousseau. M. Andrieux,

ancien préfet de police, a fait ressortir, dans un long discours, que ce nouveau sectionnement aboutirait, dans trois circonscriptions sur quatre, à l'écrasement des candidats modérés; l'adoption de ce nouveau projet ne serait donc qu'une mauvaise application du scrutin de liste.

Le groupe a chargé son président de développer à M. Waldeck-Rousseau les raisons développées par M. Andrieux. Une nouvelle réunion aura lieu pour continuer l'examen de la question et prendre une décision définitive.

La dix-huitième commission d'initiative a repoussé la proposition de mise en accusation du ministre, déposée par M. Laroche-Joubert, mais a adopté, presque à l'unanimité, la nomination d'une commission de 22 membres pour examiner la situation militaire et diplomatique au Tonkin.

M. le duc d'Aumale est complètement rétabli de la légère indisposition qui l'avait empêché d'assister lundi à la chasse offerte aux grands-ducs, à Chantilly.

EN ALLEMAGNE

Les préparatifs de guerre continuent en Allemagne. Le major Gœmmers, officier du grand état-major, dont il passe pour être un des stratèges les plus habiles, vient d'être envoyé à Posen, où il résidera. Le *Journal d'Alsace* annonce en outre qu'on projette la création de six nouveaux régiments de cavalerie, afin d'avoir sur la frontière orientale des troupes correspondant en nombre à la cavalerie russe de l'autre côté de cette frontière.

On écrit de Berlin qu'il ne faut pas voir dans ces mesures des dispositions en vue d'une guerre prochaine; elles prouvent seulement qu'on suit de près à Berlin, le mouvement militaire de Russie.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVES.

La section du chemin de fer de Montauban à Cahors est maintenant terminée. Il peut bien manquer encore du côté du Lot quelques mètres cubes de « ballast » à répandre sur les terrassements pour les consolider, mais en somme la voie est libre et la machine de service fonctionne entre les deux chefs-lieux. Déjà, il y a quelques jours, M. le général Lewal, commandant du 17<sup>e</sup> corps d'armée, s'est rendu par cette voie à Cahors pour inspecter les troupes, dans un coupé mis gracieusement à sa disposition par la compagnie d'Orléans. Mais c'était là une promenade de fantaisie.

La visite officielle des préfets, ingénieurs, chefs de service, aura lieu *dimanche prochain, 11 novembre*.

Le parcours s'effectuera en deux reprises: les visiteurs iront d'abord de Montauban à Caussade où on déjeunera à l'*Hôtel des Voyageurs*: de là, on se rendra à Cahors, pour rentrer le soir à Montauban. Le parcours s'effectuera dans trois heures de temps environ: la prudence exige que dans certains endroits où les tassements ne sont pas encore parfaits, on aille lentement: plus tard les soixante-quatre

kilomètres qui séparent Montauban de Cahors seront franchis en une heure.

Par suite du raccordement fait de la voie nouvelle avec l'ancienne ligne d'Orléans, les voyageurs pourront partir de la gare du Midi et passer sur le pont de Salis. C'est la route qui sera suivie tant que le pont d'Albarèdes ne sera pas terminé.

Celui-ci touche à sa fin; il a été poussé avec une rapidité qui fait l'éloge des entrepreneurs. On compte commencer la pose des rails le 1<sup>er</sup> décembre, de sorte que, la ligne totale de Montauban à Cahors, par Albarèdes, sera livrable dans les premiers jours de 1884.

Dans ce moment, on s'occupe avec activité du pont sous lequel passera la route départementale de Montauban à Castelsarrasin. Le niveau de la voie oblige de creuser ce chemin d'un mètre, afin de laisser aux voitures et charrettes la hauteur réglementaire de passage.

Pendant ces travaux d'approfondissement qui dureront une dizaine de jours tout au plus, la circulation sera interdite de la sortie de la ville au bameau de Gasseras.

Les voitures, allant ou venant, devront passer sous le pont du chemin de fer qui est à gauche de l'octroi, suivre la ligne du midi et la franchir au passage à niveau de Gasseras où elles reprendront la route départementale.

En résumé, il est parfaitement permis d'espérer que le public pourra aller de Montauban à Cahors dès le commencement de l'année prochaine, c'est-à-dire dans deux mois. L'administration d'Orléans avait même compté, grâce au raccordement par le pont de Salis, pouvoir ouvrir la ligne le 15 novembre: mais quelques tassements encore imparfaits ont obligé de renvoyer la livraison à un peu plus tard.

Quant à l'ensemble de la ligne de Montauban à Brives il ne sera pas terminé, dit-on, avant deux ans; on rencontre chaque jour, entre ce point et Cahors, des difficultés presque insurmontables qui nécessiteront des travaux gigantesques.

Nous ne saurions terminer cette notice sans rendre hommage aux ingénieurs, créateurs et directeurs des travaux, et aux entrepreneurs qui les ont exécutés avec une habileté et une sûreté que l'expérience seule peut donner.

Le pont d'Albarèdes, notamment, est une œuvre d'art fort remarquable, et s'il y avait un reproche à lui adresser, nous dirions: « Il est trop beau, pour être si peu utile. »

En l'admirant, soit de près, soit du Cours, il est, en effet, impossible de ne pas voir à quelques centaines de mètres plus loin le pont de Salis qui rendait inutile celui d'Albarèdes.

Mais quand le vin est tiré, il faut le boire, et c'est beaucoup qu'il soit bon.

Si l'idée du pont n'est pas louable, le monument en lui-même est superbe, et fait le plus grand honneur à M. l'ingénieur Balandier.

(Courrier du Tarn-et-Garonne).

taut le plus passionné des hommes chastes.

Ses camarades d'école avaient donc bien raison de le considérer comme une des curiosités de son temps.

Il s'était fait un autre serment que celui de n'aimer qu'une fois, le serment de conquérir Myriam, le serment de se rendre une fois heureux, parce qu'il se trouvait digne d'un pareil bonheur. Et ce serment, il devait le tenir.

Mais l'heure décisive semblait venue; la lutte allait s'ouvrir, il se souvint des paroles injurieuses de Martin Bataille et il en conclut que le baron Hector se flattait de le réduire à se cacher devant lui... Eh bien! ne l'avait-il pas toujours fait jusque-là? Arrivé à Kernovenoy, dans la nuit précédente, en compagnie du commandant Humbert, n'avait-il pas décidé, malgré les instances du vieil officier, qui parlait de pousser l'affaire, qu'il se tiendrait enfermé, sauf la nuit.

Le commandant lui disait en riant:

— Il vous suffira donc d'aller, à la clarté des étoiles, contempler la tour où gémit la belle captive. O poète, si je retournais à la ville pour vous acheter un luth! enfant, voulez-vous une poupée?

— Vous me jugez mal, avait dit gravement Maxence, je suis un homme.

Le commandant s'était mis à siffler. Une manière ironique, mais une manière enfin d'avouer qu'il le savait.

La nuit avait apporté tour à tour à M. de Briey l'exaltation de l'insomnie et la douceur des rêves. Vers le milieu du jour suivant, le désir — oh! le noble et puissant désir — s'était trouvé le plus fort et l'avait entraîné sur la plage qu'on apercevait dans l'appartement de mademoiselle

de Kernovenoy, dans le corps de logis principal du château, mais qu'on découvrirait bien mieux de la salle de billard, dans la tour.

Le baron Hector avait donc bien pu se demander si Myriam, ayant cru reconnaître de loin « l'aventurier de Genève », n'allait point là pour s'assurer que c'était bien lui qu'elle venait de voir. Quant à Maxence, il avait deviné la jeune fille à cette fenêtre de la tour. Aussitôt elle s'était dérobée et rien ne lui permettait de croire qu'elle l'avait vu.

A présent, elle le verrait!

Il allait suivre le conseil du commandant, et abjurer enfin la prudence, car elle n'était bonne qu'à prêter les couleurs de la vérité aux accusations de son étrange et impitoyable ennemi. Il serait donc fait suivant les volontés du maître de Kernovenoy, qui se plaignait de ne point le rencontrer face à face.

Quant à cette rencontre, Briey s'en fait à la fortune. Si ce père était un tyran, il lui était permis sans doute de le braver.

Il reprit lentement le chemin du village, et dit en rentrant dans son nouveau logis à la vieille femme, son hôtesse: Le commandant Humbert vous a dit hier que j'étais son fils. Ce n'était qu'un badinage. Je suis le comte de Briey.

La veuve, — car c'en était une, et précisément de celles qu'on nommait autrefois les dames de la baronne Marie, parce qu'elles vivaient des aumônes déguisées du château, — fit la réflexion que ce jeune comte, le plus beau, le plus doux et en même temps le plus fort de tous les comtes qu'elle eût jamais vus, avait l'air d'un homme qui aurait perdu tout son bien au jeu et s'ap-

prêtait à jeter sur le tapis son dernier louis d'or.

La comparaison était assez juste: Maxence de Briey s'appropriait à jouer la suprême partie.

Le commandant, lui aussi, s'en était allé à la promenade. Maxence fut heureux de se trouver seul. Il erra quelque temps les bras croisés, dans cette pauvre chambre qui lui avait plu comme une cachette sûre, au temps où il se cachait, c'est-à-dire le matin encore.

Le plafond en était si bas et sa taille si haute, qu'il pouvait à peine marcher sans courber la tête. On lui avait dit souvent qu'il était né pour porter l'armure... Qu'on se figure un de ces grands chevaliers dans une cage.

On lui avait dit encore qu'il aurait pu combattre les grands combats des anciens jours. Eh bien! celui qu'il attendait n'allait-il pas être le plus terrible de tous les duels?

— Si le baron vient lui-même, murmura-t-il, je ferai ce qu'il voudra et je me laisserai tuer. Je ne crains pas de rendre compte de ma vie. Comment donc craindrais-je la mort?

Comme il continuait sa promenade à travers la chambre, il vint heurter du pied un vieux meuble placé entre les deux croisées. C'était une commode de noyer, avec son dessus de marbre qui supportait un objet vulgaire et touchant: une couronne de mariée sous un globe de verre.

La fleur d'orange, jaunie par le temps, redevenant fraîche à ses yeux qui se mouillaient; le symbole lui parlait. Il vit par la pensée la couronne mystique sur le plus pur et le plus beau de tous les fronts, il se dit en même temps que ce n'était et ne serait jamais qu'un rêve. Le parfum des joies sanctifiées et infinies se dégageait

à travers ce globe ridicule. Il s'éloigna pour échapper à cet énivrement et à sa dernière faiblesse et s'approcha de l'une des croisées.

De là, il pouvait voir en éclaircie un coin de la mer, la tour septentrionale du château et la grande porte en ogive, qui s'ouvrait. Le baron Hector et le capitaine d'Avrigné parurent ensemble, se tenant par le bras. Arrivés au bas de la rampe, ils se séparèrent.

Le baron demeura pensif suivant des yeux son jeune parent que M. de Briey n'apercevait plus, mais qui devait suivre en ce moment la rue principale du village.

— Il vient, dit Maxence... C'est lui. Ce n'est pas le père.

Il poussa un long soupir de soulagement: — Robert entendra peut-être raison. Et s'il ne veut pas l'entendre!...

— Ah! reprit-il violemment, ce sera donc leur faute. Ils ont réchauffé la haine sauvage des Briey à force d'injures... Ils m'en ont fait de trop cruelles!... Si Robert d'Avrigné suit envers moi la leçon qu'il vient de recevoir... Eh bien! tant pis pour toi, mon pauvre vieux camarade!... j'en serai bien fâché!

M. de Kernovenoy s'était enfin décidé à quitter son poste d'observation et d'encouragement à l'entrée du village; le capitaine Robert n'avait plus besoin, apparemment, d'être surveillé ni reconforté; son parent diabolique avait soufflé assez de feu pour attiser cet ombrageux bonheur dont parlait le marquis de Verteilles et pour égarer ce bon cœur.

PAUL PERRET.

(A suivre.)



Les épreuves du pont de Cahors continuent. Aujourd'hui ont lieu de nombreux passages de trains à des vitesses différentes.

**Le crime de St-Aureil**

A sept kilomètres environ de Castelnaud, dans un bois voisin du hameau de St-Aureil, le cadavre d'un homme fut découvert mardi matin, en complet état de décomposition. Une partie du crâne se trouvait à quelques pas du corps, et il était facile de voir que les chiens s'étaient repus d'une partie des chairs. Cependant l'état n'était pas tel qu'on n'ait pu reconnaître dans ces débris le sieur X..., mari en secondes noces d'une habitante de St-Aureil. Ce malheureux avait quitté la maison le 24 octobre et depuis ce jour n'avait pas reparu.

Aussitôt la découverte du cadavre, la justice a été prévenue et le transport du parquet sur le lieu du crime a eu lieu mercredi matin.

Tout porte à croire que l'on est en présence d'un de ces crimes épouvantables, qui se renouvellent trop souvent, hélas! dans notre département.

La victime, comme nous l'avons déjà dit, était mariée à une femme qui avait deux enfants du premier lit, et il n'était pas rare, au village, d'entendre des scènes terribles entre le mari et l'ainé des beaux-fils, garçon de vingt ans, taillé en hercule, et dont le caractère violent inspirait la crainte à tout le monde. On l'avait souvent entendu proférer des menaces de mort contre le second mari de sa mère, et les questions d'intérêt, paraît-il, n'étaient pas étrangères à ces démêlés.

Quoiqu'il en soit, les présomptions contre le beau-fils ont paru tellement sérieuses à la justice qu'elle a ordonné son arrestation.

L'instruction de cette mystérieuse affaire a commencé aussitôt. Un grand nombre de témoins ont été déjà entendus.

**ELECTIONS CONSULAIRES**

La commission relative aux élections consulaires a décidé d'adopter les modifications apportées au projet par le Sénat. Tous les commerçants et courtiers patentés domiciliés depuis cinq ans sont électeurs.

Sur la proposition de M. Leydes, la commission a décidé que les juges actuels seraient maintenus jusqu'aux élections qui se feront au commencement de l'année prochaine.

**PRIX CULTURAUX**

Le ministre de l'agriculture va prendre une intéressante mesure. Il va affecter une somme de cinquante mille francs à la création de prix culturels qui seront distribués dans les concours régionaux aux horticulteurs, aux journaliers et aux serviteurs à gages.

D'après les règlements actuellement en vigueur, les propriétaires, fermiers ou métayers ne sont admis à concourir que lorsqu'ils exploitent des domaines d'une contenance de cinq hectares au moins.

Au-dessous de cinq hectares, ils ne peuvent obtenir des primes que pour des spécialités de culture.

D'autre part, certaines cultures, telles que l'arboriculture fruitière, les cultures potagères et maraîchères, ne sont pas admises à concourir pour la prime d'honneur.

Enfin, les primes accordées aux serviteurs à gage, sont exclusivement réservées aux agents et employés des exploitations déjà primées.

Quant aux journaliers adonnés au travail des champs et qui se distinguent par leur travail, leur moralité, etc., ils n'ont jamais été jusqu'à présent l'objet d'aucune récompense de l'Etat.

C'est pour combler cette lacune que M. Méline vient de prendre la décision dont nous avons parlé.

Le brillant et intarissable félibre, M. Rouquet, a envoyé une pièce de poésie patoise au rédacteur en chef du *Message de Toulouse*, qui avait bien voulu consacrer quelques lignes élogieuses à ce charmant poète dans son compte rendu de la réunion du Félibrige qui a eu lieu dernièrement, comme on le sait, à Cahors.

Voici cette pièce de poésie patoise :

Al « *Message de Toulouse* ».

LE PETIT RIOU RÉCOUNEÏSSEN

You soun qu'un riou claré bourdat pèr les flouréto,  
En saoutan dins les prats disi mas cansounéto,  
E bézi dins moun liey béoutré les aouzéto!

Mès l'aouta mé fa mal... ey pouò de la sécado...  
Moun aiguetò, l'ibèr, pèr la biso touurado,  
Bèn duro coumo'n rot!... Labèts soun malhurous!...

Amic de l'Unibèrs, tus naissés dins Toulouso;  
L'ibèr coumo l'estiòu, ta boux armouniouse  
Dits pèrtout que n'ès pas an aouzèl passagè:  
Counsoulaciò, counsèls, noubèlos, amistèngo,  
Tu, dounos may qu'acos!... tabès ey l'espèrenço  
Què l'Abèni béra grandì le *Message*!

SPERANZA.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 3 au 9 novembre 1883.

**Naissances.**

Pouzergues, Marie, rue J. P. Ramel, 7.  
Trémollières, Charles, rue Nationale, 11.  
Alazard, Ida, (naturelle), rue Saint James, 8.  
Desprat, Charles, Boulevard Gambetta, Sud.  
Couvrat, Desvergues, rue Cadourques, 12.  
Querbes, Léontine, rue J. Copoulade, 4.  
Rougie, Victor, rue J. Vayrac, 2.

**Mariages.**

Dumont, François, et Talayssat, Anaïs.  
Séguret, Pierre, et Magot, Marie.  
Berger, Louis, et Contou, Sophie.

**Décès.**

Cayla, Julie, s. p., 72 ans, rue des Elus, 6.  
Cahen, Maurice, ingénieur en chef, 58 ans, célibataire, rue Sainte-Claire.  
Léovingut, Adrien, 18 mois, Caserne d'infanterie.  
Chevallon, Madeline, s. p., 34 ans, Quai segur d'aguesseau, 8.  
Guiraudet, Adeline, 3 mois, rue Saint Ursisse, 5.  
Ibèrou, Charles, cordonnier, 39 ans, rue Nationale, 48.  
Destreil, Adrien, garçon d'hôtel, 38 ans, rue du Château, 26.  
Soulhac, Jean, boucher, 71 ans, Place st-Maurice, 1.  
Phélux, Gabriel, scieur de long, 69 ans, rue du Château, 9.  
Plamard, Sophie, 3 mois, rue du Portail des Augustins, 12.

**« THÉÂTRE DE CAHORS »**

DIRECTION DE M. GUILBAUT.

DÉBUT DE LA TROUPE

Dimanche, 11 novembre.

**LES DEUX ORPHELINES**

Drame en 5 actes et 8 tableaux,  
de MM. d'Ennery et Cormon.

**Dernières Nouvelles**

Jendi, à la Chambre des députés, il n'était bruit que du mariage de M<sup>me</sup> la princesse Amélie d'Orléans, fille aînée du comte de Paris, avec S. A. I. Mgr le grand-duc Alexis Alexandrovitch, le second des frères de S. M. Alexandre III, empereur de Russie.

Le grand-duc Alexis a trente-trois ans. La princesse Amélie d'Orléans est âgée de 18 ans.

Paris, 9 novembre.

Les travaux de défense de la ligne de l'Est, sont poussés en ce moment avec une grande activité. Le ministre de la guerre doit se rendre du côté de Belfort d'ici la fin du mois. Son voyage sera absolument incognito.

— M. Tricou, le commissaire civil au Tonkin, s'est définitivement mis en route pour rentrer en France. Une dépêche l'a officiellement annoncé hier soir.

— Nous croyons savoir qu'il est question d'un projet de loi émané du ministre de la justice, pour la création de nouveaux sièges dans les cours et tribunaux. D'après les diminutions opérées dans le personnel judiciaire, il serait difficile de suffire maintenant à l'expédition des affaires.

— Une dépêche annonce que les manufactures d'armes de Birmingham livrent en ce moment d'importantes commandes d'armes et de munitions, qui sont expédiées chaque semaine, à destination de la Chine. Il en est de même pour le grand établissement métallique d'Armstrong, pour la fonte des canons.

Paris, 9 novembre, soir.

— M. Tricou a fourni à M. Challemel-Lacour des explications au sujet de la dépêche lue à la Chambre par le président du conseil et a déclaré que si Ly-Hung-Chang n'a pas désavoué le marquis de Tseng, il l'a certainement désapprouvé.

— Il paraît probable que le gouvernement acceptera le renvoi du sectionnement électoral de Paris, la nouvelle loi municipale ne pouvant être définitivement votée pour le 6 janvier, épo-

que du renouvellement des conseillers municipaux de Paris.

— On annonce, comme prochaine, la mise à la retraite de MM. Lemerrier de Nerville, Piègeard, comtes de Foultrais, et de la Guéronnière, trésoriers généraux à Amiens, Brest, Besançon et Pau.

— *L'Univers* apprend que M. Thomas, évêque de la Rochelle, a été désigné pour succéder à Mgr de Bonnechose, à Rouen.

Le *Rappel* estime que l'envoi d'une quinzaine de mille hommes au Tonkin est la désorganisation de l'armée. Il conclut que la France, étendue à cette mesure, est une France affaiblie.

« Nous croyons savoir, dit le *Temps*, que l'on décidera d'envoyer au Tonkin une compagnie de train des équipages militaires. Cette compagnie serait chargée du service des transports.

« Les mulets dont on disposera, et un certain nombre de chevaux qu'on achètera dans le pays, seront, en outre, destinés à monter des compagnies d'infanterie de marine.

« Ainsi, au lieu de former des escadrons de cavalerie, on formera, à l'instar des Anglais, des sections d'infanterie montées.

« Quelques officiers seront envoyés au Tonkin pour présider à cette organisation, dont le besoin se fait vivement sentir. »

**Bourse de Paris.**

Cours du 10 Novembre.

Rente 3 p. %	77.75
— 3 p. % amortissable	79.25
— 4 1/2 p. %	105.80
— 5 p. %	107.10

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 8 novembre.

La séance d'hier a été un peu plus ferme. Les transactions pourtant n'ont pas été bien importantes; mais les vendeurs ont opéré quelques rachats qui ont eu pour conséquence le relèvement de la cote, et à la clôture le terrain qui avait été perdu la veille a été regagné.

Le marché est toujours très hésitant, nous en trouvons la preuve dans les divers mouvements qui se produisent qui sont sans importance et par suite sans signification. La Bourse est actuellement sans direction et marche à l'aventure, obéissant alternativement à des pressions diverses. Ces contradictions sont le résultat de l'incertitude qui qui ressort de notre situation politique et financière.

Aujourd'hui la rente 3 0/0 fait 77.67; la rente Amortissable se négocie à 79.17; la rente 4 1/2 clôture à 107.12.

Les chemins de fer sont lourds et sans beaucoup d'affaires. Le Lyon fait 1,312; le Nord 1,770; le Midi, 1,120; et l'Orléans à 1,265.

On sait que la Métropolitaine électrique met en souscription le 14 et le 15 novembre courant 60,000 actions de 250 francs. La Société possède le droit exclusif d'exploiter les accumulateurs Faure-Sellon-Volkmar, les seuls existant aujourd'hui. Des expériences nombreuses ont déterminé le prix de revient de la lumière électrique et de la force motrice par les accumulateurs, il n'y a déjà aucun doute que l'emploi de la lumière électrique et la force motrice produites par les accumulateurs Faure ne donne sur tous les systèmes actuels avantage et économie. Les avantages du système se présentent avec tant d'évidence que les demandes sont assez nombreuses pour utiliser le capital social dans le plus bref délai.

Etude de M<sup>e</sup> LÉON TALOU, avoué licencié  
Boulevard Gambetta, à Cahors.

**VENTE SUR SURENCHÈRE ET SUR**

**Saisie immobilière**

Fixée au **SAMEDI VINGT-QUATRE NOVEMBRE**, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil au palais de justice de Cahors.

Suivant procès-verbal en date du deux juillet dernier, du ministère de M<sup>e</sup> Laborde, huissier à Cazals, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, vol. 89 numéros 12 et 13.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Paul-Bonaventure-Edmond Béral, chef de bataillon du génie en retraite, autrefois domicilié à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), demeurant actuellement à Puy-l'Evêque, agissant comme mari et administrateur des biens de dame Marie-Anne Delord sa femme, ayant constitué M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Rigaldies, ancien instituteur, propriétaire, domicilié à Frayssinet-le-Gélat.

À la saisie réelle des biens immeubles lui appartenant et ci-après désignés.  
Le cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> Talou, avoué, pour parvenir à la vente desdits immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors,

pour y être tenu à la disposition du public.

À l'audience du samedi premier septembre dernier, le tribunal, donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au **lundi vingt-neuf octobre dernier.**

**Désignation des immeubles surenchérés**

DEUXIÈME LOT

Article trois de la saisie.

Au lieu de Lhort, une terre de la contenance de vingt ares quarante centiares, formant le numéro 569, section D du même plan.

Article douze.

Au lieu de Lhort, une maison formant le numéro 569, section D du même plan, confrontant à route départementale numéro 10 de l'est, et du sud à terre saisie. Elle se trouve tout près de Frayssinet-le-Gélat, sur la route de Villefranche-de-Belvès, et n'est séparée du bourg que par cent mètres environ. Elle se compose de quatre pièces avec caves au rez-de-chaussée; elle est couverte en tuiles creuses. On aboutit par un escalier à la porte d'entrée située au sud-est.

À l'audience du vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, les biens de ce second lot ont été adjugés au prix de deux mille six cents francs à M<sup>e</sup> Delbreil, avoué, qui a été command en faveur de M. Rigaldies fils, professeur, en ce moment à Frayssinet-le-Gélat;

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le six novembre courant, en forme, M. Momméja, Jean, propriétaire à La Thèze, commune de Frayssinet-le-Gélat, constituant M<sup>e</sup> Léon Talou pour avoué, a surenchéri ledit prix du sixième, et a déclaré le porter à trois mille trente-cinq francs en sus des charges.

En conséquence, le second lot sera revendu le vingt-quatre novembre courant sur la nouvelle mise à prix de trois mille trente-cinq francs en sus des charges, ci..... 3,035 »

NOTA. — Il en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le 8 novembre 1883.

L'avoué poursuivant.

Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le ..... novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

PRÉFECTURE DU LOT

**EXPROPRIATION**

**POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

**AVIS AU PUBLIC**

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Lebreil, le 21 octobre 1883, le sieur Sales Jean, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire,

Savoir :

9<sup>a</sup> 66 de terre et pré (section B n<sup>o</sup> 2).

moyennant la somme de trois cents francs.

Lebreil, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le Maire, CASTAGNÉ.

**Un Événement heureux.**

Nous croyons agir dans l'intérêt général en publiant le fait suivant qu'on nous rapporte : Madame Jean, rue Joffroy prolongée, aux Batignolles, était depuis dix ans en proie à des douleurs atroces, auxquelles la mort lui semblait préférable. Depuis longtemps l'appétit avait disparu, et elle était épuisée par une insomnie continuelle. Grand fut l'étonnement de ses amis en la voyant subitement gaie et alerte, reprendre son travail, et annoncer à qui voulait l'entendre que ses douleurs étaient complètement disparues. Cette cure merveilleuse était due aux Pilules Suisses, dont on nous a fait souvent les éloges les plus chaleureux. En purifiant le sang, les Pilules Suisses sont efficaces dans la plupart des maladies.

**PRIME POPULAIRE**

EN VENTE,

Au PROFIT du MONUMENT GAMBETTA,

Un beau dessin du Monument qui va être élevé, à Cahors, à la mémoire de L. GAMBETTA et dont l'exécution est confiée au célèbre statuaire M. FALGUIÈRES.

Ce dessin gravé à Paris et dû à l'habile architecte M. PAUL PUJOL, collaborateur du Maître, mesure 0<sup>m</sup> 45 sur 0<sup>m</sup> 32.

Prix : 60 centimes.

Pour le recevoir franco, adresser le montant au Comité du Monument, à la Mairie de Cahors.

On peut adresser des demandes collectives. — Les exemplaires demandés seront expédiés par retour du courrier.



**BIBLIOGRAPHIE**

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1192<sup>e</sup> livraison (10 novembre 1883). — Amazone et Cordillères, par M. Charles Wiener. — 1879-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Th. Weber, P. Langlois, A. de Bar, Toussaint, Vignal, P. Fritel et E. Ronjat. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE** Sommaire de la 571<sup>e</sup> livraison (10 novembre 1883) TEXTE : Pour la Muse, par Mme Colomb. — Les prêtres, par Mme Barbé. — Pensez un domino, par A. Bertalise. — L'empire chinois : La grande muraille, par Louis Rousselet. — Myosotis. — Moufflou, par Ouida. — Les pompes à vapeur, par Albert Lévy. — Dessins : Tofant, Riou, H. Clerget, Dosso, Mlle Robiquet, Chauvet. — Bureaux à la librairie Hachette, et C<sup>ie</sup> 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N<sup>o</sup> 761, du 10 novembre 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De Raymond-Cahuzac. Culture du chardon bonnetier. — Muller. Les forêts en Suisse. — F. de Brézenaud. — La prime d'honneur de la Lozère en 1883. II. — De Sardiac. Grue dra-

gueuse système Priesman. — Bilette. Sur le crédit agricole. III. — De la Morvonnais. Les fermes hippiques, la remonte et les haras. — Chabot-Karlen. Le poisson défendu. — F. Gos. Lettres sur l'Agriculture en Thessalie. III. — Hecquet d'Orval. Engrais salés. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Grue dragueuse système Priesman.

**LA GAZETTE ILLUSTRÉE.** Sommaire du numéro 38. — Bureau 27, rue de Richelieu. — Texte. — La semaine théâtrale : Madame Boniface, par don César. — Reprise de Carmen et première représentation du roi de Carreau, par Fortunio. — Reprise du Cabinet Piperlin, par Henri Beauclair. — L'Espri des autres. — Le théâtre d'Alexandre Dumas, par Boisequin. — Comment finissent-elles ? par Philibert Audebrand. — Le Capitaliste, monologue, par Charles Gros. — Le feu de la St-Jean, nouvelle, par Georges Bastard. — Cronique musicale : Concert Padeloup, par Gaston Dubreuil. — Inauguration du monument d'Alexandre Dumas, par Henri Beauclair. — Alcazar d'hiver, par H. B. — Foyers et coulisses, par Louis Le Bourg. — Échos des théâtres. — Historique du théâtre du Palais-Royal — Année théâtrale 1883-84. — Bibliographie. — Gazette financière. — Rébus. — Gravures. — D'Artagnan, par Gustave Doré. — Château d'If de Monte-Cristo. — Le Monument d'Alexandre Dumas. — Madame Boniface, dessin et composition de Caran d'Ache. — Le Roi de Carreau, dessin et composition de Leiris. — Musique de Madame Boniface.

**AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ**

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie: nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

**21 RÉCOMPENSES**  
1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n<sup>o</sup> 37, A PARIS

Maison de vente Boulevard Sud, n<sup>o</sup> 17, au coin de la rue Fénélon, A CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL** dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour homme depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets Veston, Pantalon et Gilet depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées depuis..... 45 fr.
- Des Cabans depuis..... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix  
**BON MARCHÉ SURPRENANT**

Les système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE  
MAISON DE CONFIANCE  
**PONTIÉ**  
Jacques FONTÈS, Successeur  
Boulevard Gambetta et rue Fénélon  
CAHORS

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé au gré de l'acheteur.

Exposition et grande mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver

Les assortiments de Nouveautés en tous genres sont plus importants que jamais, et vendus à des conditions de prix tout à fait remarquables par leur bon Marché.

Soieries en tous genres, Lainages pour Robes, Velours soie et coton, Confections pour dames et enfants, Fourrures, Manchons et Pelisses, Draperies pour costumes d'hommes et enfants, Toiles et Linges de table, Tapis d'appartements et pour Églises, Etoffes pour ameublements, Mouchoirs et Piqué.

Spécialité pour Corbeilles de Mariages.  
Châles cachemire des Indes et de France, Soieries, Dentelles, Velours soie unie et damassés, Lingerie pour dames, Fourrures, Confections en tous genres, Couvertures en laine et en coton.

On envoie des Échantillons aux personnes qui en font la demande.  
Tout achat à partir de 20 fr. est envoyé franco dans tout le département.  
UNE BELLE PRIME SERA OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**VOUS NE TOUSSEREZ PLUS** si vous sucez quelques

**BONBONS GRAMONT** au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la **Toux**. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le **Bonbon GRAMONT** fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la Boîte 1<sup>re</sup> 75; demi-Boîte 4 fr. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du **D<sup>r</sup> GRAMONT**  
Dépôts à Cahors : pharmacie Escrouzailles et toutes les pharmacies.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze  
Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

**VINS DU LOT**

Vinage.

M. Montagne, Avenue de la Gare, informe qu'il vient de recevoir une grande quantité de 3/6 spécialement affecté pour le vinage, ne laissant aucun goût, ne se retrouvant pas à l'analyse et agissant sur les vins d'une façon surprenante.

ON demande un garde de propriété marié. Appointements 3,000 fr. par an chauffé logé. S'adresser à Monsieur SABRE, 14, rue St-Merri, Paris. Joindre un timbre pour réponse.

**POMPES BEAUME**

Vente à l'essai.  
RÉPUTATION Universelle.  
66, Avenue de la Reine, 66  
**BOULOGNE, près PARIS**

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES  
**L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS**

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.  
Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.  
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1884



**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS



**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Véritable moutarde du Quercy à l'auxerrois pur.

MAGASIN D'ÉPICERIE  
**HUILLET**  
NÉGOCIANT  
Place des Petites-Bougeries, à Cahors.

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance qu'il tient à leur disposition et à prix très modéré tout ce qui concerne la grande et la petite épicerie, tels que :

Sucre, Café, Vermicelles blanc et doré, Macaroni gros et moyen, Moutarde de Dijon, Pâtes, Epicerie, Noix muscade, Colandre, Olives, Cornichons, Huile d'olive surfine supérieure, Huile de noix, Colza, Sardines à l'huile en boîte et au détail, Topioca, Chicorée, Café de glands doux.

MERCERIE : Laine de toute couleur, Cotons, Fil en pelotte et à cheveaux, Épingles, Aiguilles, etc., etc. Fatènes, Verres, Encres, Papier à lettre et enveloppes.

Le tout provenant des meilleures maisons.

SAINDOU, JAMBON, GRAISSE DU PAYS, SAVONS SECS ET VERTS, DE MARSEILLE, Morue sèche 1<sup>er</sup> choix, de Marseille  
Pétrole à 55 c. Essence à 60 c.  
Bambous et Cèlèux en tous genres  
Soudre à canon  
Bougie

EAU - DE - VIE, RHUM, EAU DE NOIX, EAU DE FLEUR D'ORANGER, VERNICHER, ETC.  
Vinage de raisin à 0,50 le litre,  
Vin de pays à 0,50 le litre,  
Vin de France à 0,70 c le litre,  
Verres de Lampe